



PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À L'ÎLE DES SOEURS

Par courriel

Date : 22 juillet 2013

À : M. Benoît Malette, chef de division urbanisme, direction du développement urbain, des études techniques et des services aux entreprises

CC : M. Jean Cardin, directeur, direction du développement urbain, des études techniques et des services aux entreprises

M. Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation, OCPM

De : M^{me} Stéphanie Espach, secrétaire et analyste de la commission

Objet : Questions additionnelles de la commission au terme de la 2nde partie de l'audience

Monsieur,

À la lumière des interventions entendues au cours des deux parties de l'audience et après l'étude de la documentation reçue, la commission a constaté le besoin de compléter les informations dont elle dispose. Elle soumet donc à votre attention les questions suivantes :

La planification de l'offre en équipements collectifs à l'Île des Soeurs

Lors de votre présentation en première partie de l'audience, vous avez expliqué qu'au Plan directeur de 1967, un concept de parc-école-pôle communautaire avait été envisagé pour trois secteurs de l'Île des Soeurs : au parc Elgar, au parc de la Fontaine, et dans l'axe de l'avenue de la Grande-Allée. Vous avez également indiqué qu'au fil du temps, un des secteurs avait migré pour être transféré au parc Archambault (M. Benoît Malette, séance du 17 juin 2013, doc. 7.1, p.6-7).

Pouvez-vous faire parvenir à la commission une copie des documents de planification qui encadrent le développement de l'Île des Soeurs depuis 1960 (plan directeur, plan d'urbanisme initial et versions révisées, etc.) ? Pour chaque document, veuillez fournir les plans qui illustrent les secteurs voués aux équipements collectifs et communautaires, de l'origine de leur planification à leur évolution jusqu'à aujourd'hui.



De plus, le chapitre d'arrondissement de Verdun (2005) identifie les secteurs propices à du développement résidentiel ou mixte : la pointe sud, la pointe nord, le site Archambault, et le secteur longeant le Chemin du Golf.

Parmi les secteurs identifiés au plan d'urbanisme pour des fins de développement, quels sont ceux qui font l'objet de protocoles d'entente avec des promoteurs immobiliers? Pouvez-vous fournir une copie de ces protocoles d'entente, ainsi qu'une carte localisant les territoires qui y sont assujettis?

L'arrondissement s'est-il doté de leviers spécifiques (ex : réserves fiscales ou foncières) visant à réserver des espaces à des fins d'équipements collectifs ou communautaires dans les secteurs encore à développer de l'île?

Merci d'acheminer vos réponses avant le **29 juillet** prochain. Au nom de la commission, je vous remercie d'avance et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La secrétaire de la commission
M^{me} Stéphanie Espach